

*- PROCES-VERBAL -*

*De l'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFP DE CAZENAVE*

*DU 25 NOVEMBRE 2022*

---

## **1. EMARGEMENT**

57 propriétaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, représentant **953,0845** voix, le quorum de **559,7311** hectares est donc atteint, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer durant la séance.

M. Guy SAINT SERNIN, Président, déclare l'AG ouverte à 18h00. Une trentaine de personnes sont présentes dont M. le Maire François VERMONT et M. DARDENNE représentant de la Fédération pastorale de l'Ariège.

Il rappelle l'ordre du jour qui va être traité et souhaite également un joyeux anniversaire à M. CANAL, exploitant sur l'AFP et présent dans l'assemblée.

## **2. RAPPEL DES MISSIONS DE LA FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE - RAPPELS DES OBJECTIFS D'UNE AFP ET DE SON FONCTIONNEMENT**

Un diaporama est présenté par M. Dardenne de la Fédération Pastorale de l'Ariège, Les différentes missions de la FPA, et son mode de fonctionnement sont détaillés dans une première partie. Les différents points du fonctionnement d'une AFP et de ses objectifs de création sont présentés dans une seconde partie.

Ces éléments qui ont été donnés lors de la création de l'AFP, n'ont pas été entendus par tous les propriétaires, notamment ceux qui ont récemment acquis des biens dans l'association, un rappel était donc nécessaire.

Le diaporama support est annexé au PV de l'AG.

## **3. RAPPORT MORAL ET FINANCIER**

Le Président précise que pour des raisons d'état d'urgence sanitaire, l'AG qui se tient habituellement tous les deux ans, n'a pas pu être réunie en 2020, en effet, il était interdit de tenir des réunions publiques à ce moment-là.

Durant ces 5 années qui se sont écoulées, l'AFP a maintenu son activité de manière normale, en votant les comptes tous les ans en séances du syndicat comme il est prévu par les statuts.

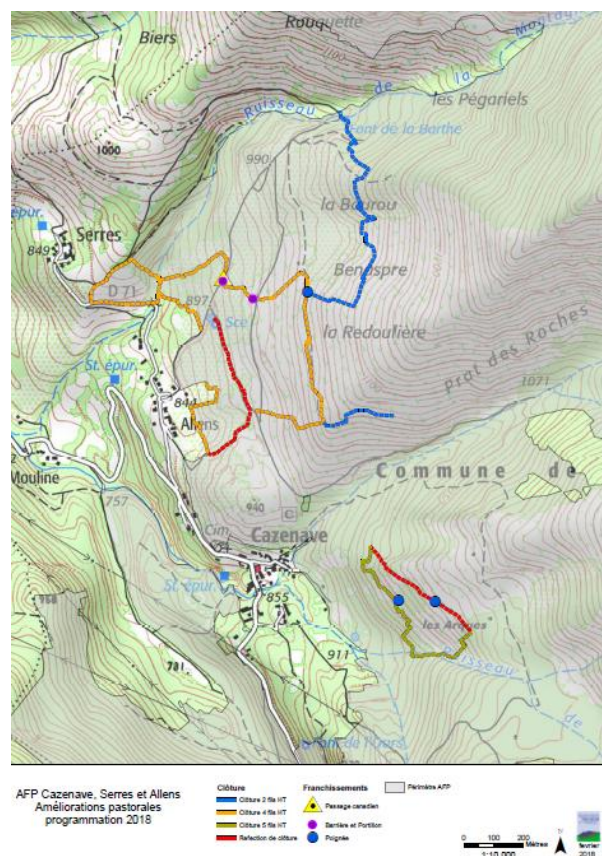
Un programme d'améliorations pastorales, qui avait été présenté et voté lors de la dernière AG a été mis en œuvre. Le solde des subventions a été obtenu récemment.

Montant estimé des travaux = 71 388,00 €, montant réalisé : 65 056.80€, dont subventions (70 %) : 45 539,76 €

Ces travaux, de qualité, ont été réalisés par l'entreprise SCOP DOUCTOUYRE (DUN) spécialisé en travaux de clôtures.

Ces travaux ont bénéficié à différents utilisateurs de l'AFP : Madame REIS, M. CANAL et le GP Bovin. L'autofinancement (30 %) de ces travaux a d'ailleurs été payé par ces utilisateurs, soit en espèces soit en

prestation de main d'œuvre. Les travaux nécessaires au multi-usage tel que les passages canadiens et les portillons ont été pris en charge par l'AFP (environ 7000€).



Carte des travaux tels que programmés en 2018

M. Nardon, présente les comptes, et rappelle ce qui a été dit lors de la présentation du diaporama : l'AFP étant un établissement public, les comptes sont tenus par le secrétariat de mairie, qui les met en forme grâce à son logiciel, et le syndicat les vote, ils sont ensuite envoyés à la perception, qui les valide.

L'AFP dispose d'une petite trésorerie, constituée seulement des loyers (environ 6000€ annuels) qui permettent de faire face aux charges ; cotisation assurance, FPA, frais gestion courante, dédommagement du temps de secrétariat à la mairie de Cazenave et petits travaux (réfections clôtures, chemins, etc...)

#### 4. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU SYNDICAT

Il est procédé à un rappel des statuts de l'AFP, afin d'expliquer le retard pris lors de ces 5 dernières années sur le renouvellement des membres du syndicat.

##### Section 2 - Syndicat

**ARTICLE 18** Le Syndicat se compose de 6 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants élus par l'assemblée générale des propriétaires ; peut être élu au syndicat tout membre de l'association ; les suppléants siègent en cas d'absence des titulaires.

Lors d'une réunion, un membre du syndicat peut se faire représenter par l'une des personnes suivantes :

- 1° Un autre membre du syndicat ;
- 2° Son locataire ou son régisseur ;
- 3° En cas d'indivision, un autre co-indivisaire ;
- 4° En cas de démembrement de la propriété et selon les modalités de mise en oeuvre des dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 susvisée, l'usufruitier ou le nu-propriétaire.

Le mandat de représentation est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Il est toujours révocable.

**Une même personne ne peut détenir un nombre de pouvoirs supérieur au cinquième des membres en exercice du syndicat.**

**ARTICLE 19 | Les fonctions** des membres du syndicat durent 6 ans. Les membres sont **renouvelables par tiers tous les 2 ans**. Lors des deux premiers renouvellements, les membres sortants sont désignés par le sort, à partir du troisième, ils sont désignés par l'ancienneté. Les membres du syndicat sont **indéfiniment rééligibles**. Les membres **démissionnaires**, décédés ou ayant cessé de satisfaire aux conditions d'éligibilité, sont provisoirement remplacés par les suppléants jusqu'à ce que l'assemblée générale pourvoie à leur remplacement. Tout membre du syndicat qui, sans motif reconnu légitime, aura manqué à trois réunions consécutives pourra être déclaré démissionnaire. □

Ainsi en temps normal, tous les deux ans, un tiers des membres du syndicat sont renouvelés en AG soit 2 membres titulaires et 2 membres suppléants. Etant donné qu'il n'y a pas eu d'AG depuis 2018 et que nous sommes en 2022, il faut donc réaliser 2 renouvellements soit 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

La composition actuelle du syndicat est projetée dans la salle par diaporama :

Titulaires	Suppléants	
Claude COUGUL	François RODRIGUEZ	• Renouvelable en 2020
François VERMONT	Lionel DUBOIS	• Renouvelable en 2022
Yves NARDON	Andréa REIS	• Renouvelés en 2018, jusqu'à 2024
Guy SAINT SERNIN	Alain MAURELL	
Xavier AGUILAR	Christian MAUREL	
Laurent SAINT SERNIN	Geneviève DUPASQUE	

Ainsi, ce soir il sera procédé au renouvellement de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

M.RODRIGUEZ s'interroge sur la délibération prise par le syndicat en date du 25 février 2017, visant à réaliser des binômes parmi les titulaires/suppléants. Ces couples ne devaient-ils pas être réélus ensemble ? Les élections sont nominatives et individuelles, ainsi les règles d'appariage établies par le syndicat, sans modifications statutaires ne sont pas imposables à l'Assemblée Générale.

Une fois les élections réalisées par l'AG, libre au syndicat de constituer des binômes titulaires/suppléant, c'est-à-dire que chaque titulaire dispose d'un remplaçant attribué.

Il est demandé aux élus sortants s'ils se représentent, il est ensuite demandé dans l'Assemblée Générale s'il y a des candidats au poste de titulaire et de suppléant.

Les candidats sont les suivants :

Candidats Titulaires	Candidats Suppléants
François VERMONT	Lionel DUBOIS
Yves NARDON	Julie MAURELL
Guy SAINT-SERNIN	François RODRIGUEZ
Andrea REIS	Marie NARDON
François CANAL	Philippe DESBORDES
Jean-Philippe COUGUL	

Il est procédé à la distribution des bulletins de vote, avec la surface représentée par chaque propriétaire (surface en propriété + pouvoirs éventuels)

Les propriétaires doivent choisir parmi les candidats, au maximum 4 candidats titulaires et 4 candidats suppléants.

Chaque bulletin est versé dans une urne. Deux scrutateurs sont désignés pour le dépouillement : M.NARDON YVES et M. AGUILAR JAVIER.

Résultat du dépouillement Titulaires :

Nombre bulletins	G. SAINT-SERNIN	Fr. VERMONT	Y. NARDON	A. REIS	Fr. CANAL	JP COUGUL
22	946,4793	932,1783	933,382	909,5652	47,0552	43,678

Sont élus à la majorité des voix présentes et représentées : **Guy SAINT-SERNIN, Francois VERMONT, Yves NARDON, Andréa REIS**

Résultat dépouillement Suppléants :

Nombre bulletins	Francois RODRIGUEZ	Lionel DUBOIS	JULIE MAUREL	MARIE NARDON	PHILIPPE DESBORDES
22	49,3349	943,531	940,2667	936,2754	927,6203

Sont élus à la majorité des voix présentes et représentées : **Lionel DUBOIS, Julie MAUREL, Marie NARDON, Philippe DESBORDES.**

Nouvelle composition du Syndicat de l'AFP :

Titulaires :

- Andréa Reis
- François Vermont
- Yves Nardon
- Guy Saint-Sernin
- Xavier Aguilar
- Laurent Saint-Sernin

Suppléants :

- Julie Maurell
- Lionel Dubois
- Marie Nardon
- Philippe Desbordes
- Christian Maurel
- Geneviève Dupasqué

Les prochains sortants en 2024 seront : Xavier Aguilar, Laurent Saint-Sernin, Christian Maurel, Genevieve Dupasqué

Afin de compléter le renouvellement des membres du syndicat, les sortants pour 2026 sont tirés au sort, conformément aux statuts.

	Titulaires :	Suppléants :
Sortants en 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• François Vermont</li> <li>• Guy Saint-Sernin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lionel Dubois</li> <li>• Marie Nardon</li> </ul>
Sortants en 2028 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Andréa Reis</li> <li>• Yves Nardon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Philippe Desbordes</li> <li>• Julie Maurell</li> </ul>

Les binômes seront Constitués lors de la prochaine réunion des nouveaux élus.

## 5. Questions diverses

➤ Une propriétaire (Madame Jany) évoque le manque d'entretien de ses parcelles, et d'une absence de rémunération du propriétaire. Alors qu'avant l'AFP, dans les années 80, celle-ci bénéficiait d'un bon entretien de la part d'un éleveur d'Arnavé (Monsieur Yves Espy), et d'un dédommagement en nature.

L'accord de la propriétaire avec l'éleveur d'Arnavé n'avait pas de valeur juridique, il s'agissait d'un accord oral, au moment de la création de l'AFP cet état de fait n'a pas été remonté, et une convention n'a donc pas été établie pour régulariser la situation comme il se devait.

Ces terrains ont depuis été mis à disposition d'Andréa Reis, avec l'accord de Monsieur Yves Espy, désormais c'est donc Madame Reis qui en assure l'entretien. Celle-ci propose de faire découvrir son fromage à la propriétaire.

Il est rappelé que c'est l'AFP qui collecte les loyers des conventions établies. Ces loyers sont perceptibles car les terrains sont regroupés par l'AFP, permettant une location viable des parcelles.

Ces loyers servent à la gestion courante de l'AFP, et à constituer une trésorerie permettant la réalisation de travaux structurant pour les parcelles ; remise en état, clôtures, adduction d'eau, petits terrassements,...

Par ailleurs, le bénéficiaire des conventions, à l'obligation de gérer les parcelles en bon père de famille.

➤ Les propriétaires s'interrogent sur la valeur des parcelles et de leur tarification dans l'AFP ?

Monsieur Dardenne rappelle qu'un hectare d'un seul tenant (une ou plusieurs parcelles regroupées) dans une zone intermédiaire en Ariège, vaut autour de **500 euros** à la vente. Ces valeurs sont variables en fonction de plusieurs paramètres (traçabilité, accessibilité, herbe...). Le foncier agricole ne prend pas de valeur, afin de garantir l'accès aux terres aux éleveurs qui nourrissent la France. La terre agricole ne perd pas non plus de valeur. On ne peut pas spéculer sur cette terre. Un organisme a d'ailleurs été créé à cet effet : LA SAFER, qui veille à la régulation du marché des terres agricole. Elle peut par exemple user de son droit de préemption lorsqu'une parcelle n'est pas au prix du marché.

Concernant la tarification des locations de l'AFP, Monsieur NARDON expose la grille utilisée, dégressive en fonction du nombre d'hectares loués; cela permet notamment une tarification raisonnable des GP qui sont sur l'AFP, sur des parcelles d'altitudes de grandes envergures, mais saisonnières. Ainsi la tarification dans l'AFP de Cazenave varie de : 15 € / hectare à 3.5€ l'hectare.

Surface totale	< 10 Ha	10 à 70 Ha	70 à 150 Ha	150 à 500 Ha	> 500 Ha
TARIF €/Ha	15,00	10,00	5,00	3,80	3,50

*NB : Le montant de la location est calculé "par tranches".*

*Ex: pour 15 Ha : 10Ha x 15€ + 5Ha x 10€ = 200€*

➤ Qui sont les locataires de l'AFP ?

Les Conventions ont été renouvelées en 2018 pour appliquer les nouveaux découpages et la grille de tarif. Les bénéficiaires sont multiples : Groupements Pastoraux sur les parties hautes, utilisateurs individuels en partie basse de l'AFP.

- GROUPEMENT PASTORAL OVIN DU FOURCAT
- GROUPEMENT PASTORAL BOVIN DE CAZENAVE
- GAEC DE CROQUIE (FRANCOIS CANAL)
- GAEC DE MERCUS (ARNAUD LAFAILLE)
- YVES CASSE
- YVES NARDON
- ANDREA REIS

Une partie de l'AFP reste non attribuée. En l'absence de questions supplémentaires, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

-----